

Cheseaux, le 22 janvier 2024

**CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX**

PREAVIS N° 25/2024

**Dépassement du crédit d'étude relatif au préavis 50/2020
Pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie
bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce
entre la route de Genève et le chemin de Sorécot**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Préambule

Une première demande de crédit d'étude de CHF 90'000.- a été acceptée par le Conseil communal pour la requalification des giratoires de Mon Repos et Bel- Air, le réaménagement de la route de Genève avec la création d'une voie de bus et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la rte de Genève et le ch. de Sorécot (objet du préavis 50/2020).

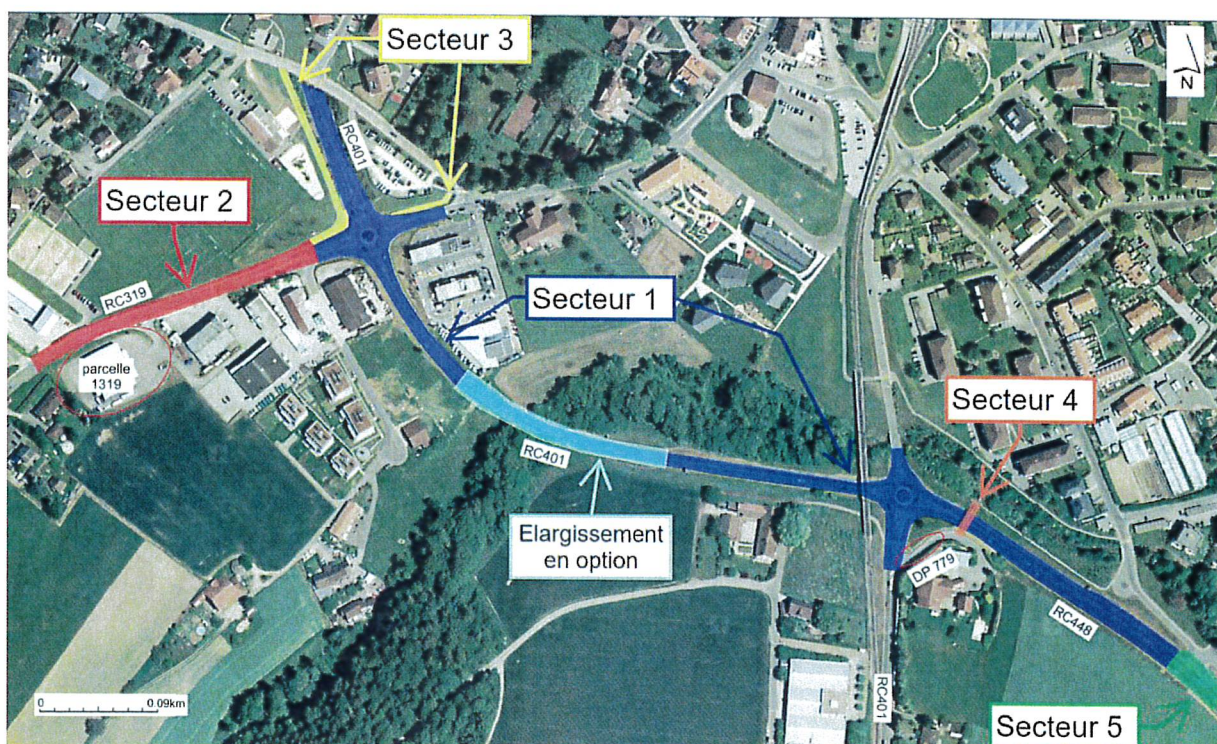
Aujourd'hui, le projet a bien avancé mais avec néanmoins plus d'une année de retard sur le planning présenté en 2020. Ce retard est dû au COVID d'une part mais surtout aux différentes consultations et va et vient entre les différents services cantonaux qui ont été nécessaires dans le cadre de l'examen préalable, notamment entre la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la direction générale de l'environnement (DGE).

Actuellement, la DGMR est sur le point de mettre ce projet à l'enquête et le mandataire va débiter l'établissement des plans d'exécution pour l'établissement des appels d'offres pour la réalisation des travaux.

Pour rappel, le projet se décompose en 5 secteurs :

- Secteur 1 :** Passage à 2 voies de circulation dans les giratoires et passage à 2x2 voies des branches d'approches (uniquement RC401 et RC448) sur une longueur d'environ 100m.
- Secteur 2 :** Création d'une voie de bus d'environ 150 m sur la rte de Genève en direction de Cheseaux, et élargissement des trottoirs et réfection du revêtement du tronçon.
- Secteur 3.1 :** Création d'un cheminement de mobilité douce de 3 m de largeur entre la rte de Genève et le chemin de Sorécot.
- Secteur 3.2 :** Suppression du trottoir entre le chemin de Sorécot et le giratoire de Mon Repos.
- Secteur 4 :** Elargissement en longueur et en largeur de la passerelle de Bel-Air enjambant la RC448.
- Secteur 5 :** Création d'une piste d'insertion pour les vélos sortant de la rue de la Mèbre ou du ch. des Crottes en direction de la Blécherette.

Les secteurs 1, 4 et 5 sont de compétences et à la charge du canton. Les secteurs 2 et 3 sont à la charge de la commune.



2 – Etudes complémentaires

Les études réalisées jusqu'à aujourd'hui et les différents retours de la DGE ont identifié la nécessité de créer un bassin de traitement des eaux de la chaussée du contournement et celles de la première portion de la route de Genève du secteur 2 (route cantonale en traversée de localité dont la commune est propriétaire). En effet, ces eaux contiennent des polluants tels qu'hydrocarbures, gomme de pneus etc. Pour les routes à fort trafic comme le contournement et la route de Genève, ces eaux doivent être traitées avant d'être rejetées dans les eaux claires. Les frais d'étude pour la création de ce bassin n'ont malheureusement pas été prévus par le Canton dans le cadre initial du projet.

Selon la convention qui lie la Commune et le Canton dans ce projet, 20% des frais d'études sont à notre charge, raison pour laquelle nous devons vous présenter une demande de crédit complémentaire pour la réalisation de ce mandat. Cette participation se justifie du fait que les eaux de la chaussée du secteur 2 doivent et seront traitées par ce bassin.

L'emplacement prévu pour cet ouvrage se situe le long de la Mèbre au nord-est du pont du contournement sur une parcelle privée et en bordure de la future liaison piétonne Mon Repos – Grands Pré (préavis 11/2023). Les propriétaires du bien-fonds ont déjà donné formellement leur accord.

Situation du bassin projeté (dimension et géométrie schématiques) :



L'aspect de cet ouvrage de traitement ressemble fortement à celui d'un bassin de rétention à l'air libre « classique », similaire à celui qui se trouve vers la déchetterie. Il y a un premier ouvrage de traitement (décanteur) qui est enterré, l'eau ainsi traitée se rejette dans un bassin à l'air libre et ensuite s'infiltre dans le sol. Un trop-plein relié à la Mèbre évitera les éventuels débordements. Le bassin se remplit en fonction des intempéries mais il n'y aura pas constamment de l'eau. Son aménagement de surface sera essentiellement végétal, il est prévu d'y mettre, entre autres, des plantations de type roseaux.

Notons qu'une convention sera établie entre la commune et le Canton pour la répartition des coûts de réalisation et une autre concernant l'entretien du bassin (curage, vidange...).

3 – Subventionnement du Canton

Selon l'art. 56 de la loi sur les routes, l'étude et les travaux pour la construction et modification de systèmes d'évacuation des eaux de chaussée peuvent bénéficier d'une subvention cantonale d'un minimum de 30%. Cette subvention n'est pas incluse dans la demande de crédit.

4 – Montants du crédit d'étude complémentaire

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Honoraires d'ingénieurs et géomètre | CHF | 45'000.- |
| Réserve pour divers et imprévus (sondage / expertise) | CHF | 10'000.- |
| Montant total TTC | CHF | 55'000.- |
| | | ===== |

Conformément aux directives MCH2, le montant ci-dessus sera amorti sur 10 ans dès l'année suivant la fin du mandat d'étude.

5 – Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- l'autoriser à engager la procédure telle que décrite dans le présent préavis
- lui accorder à cette fin un crédit d'étude de CHF **55'000.- TTC**

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

Le Conseil communal de Cheseaux

- Vu le préavis municipal 25/2024 du 22 janvier 2024
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot.
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 55'000.00 TTC pour financer les études y relatives.
- de financer cette opération par la trésorerie courante

Décharge

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 22 janvier 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. FLEURY

La secrétaire a.i. :



F. PILET